

PARC EOLIEN DE LA MARCHE BOISEE

Département : Deux-Sèvres (79)

Commune: AUBIGNE

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce N°6A: PLAN DE SITUATION



Version consolidée : JUIN 2022

Maître d'ouvrage
Aubigné Energie
Assistant Maître d'ouvrage
JP Energie Environnement
Assemblier
NCA Environnement





Contact:





Théo BOUCKAERT

Chef de projets éoliens

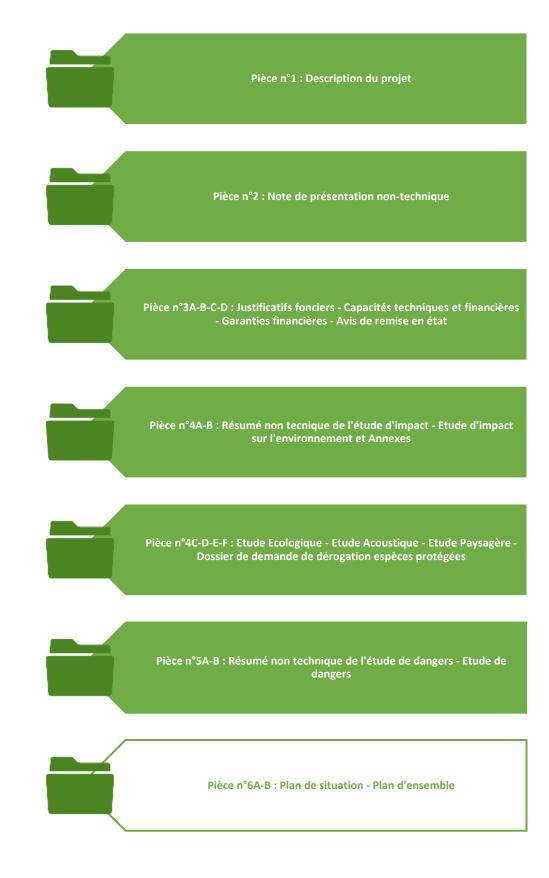
1 rue Célestin Freinet 44200 NANTES

02.14.99.11.32

06.37.91.83.43

theo.bouckaert@jpee.fr







Siège social

NCA environnement 11, allée Jean Monnet 86170 Neuville-de-Poitou Tél. 05 49 00 43 20 Fax 05 49 00 43 30 Email: accueil@nca-env.fr www.nca-env.fr

16, Grand'Rue 86500 Montmorillon

 Parc Atlantique 3, rue du Clos Fleuri 17100 Saintes Tél. 09 70 72 20 54

Tél. 06 48 18 88 87



Modifié en juin 2022 **Avril 2021**

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MARCHE BOISEE

Commune d'Aubigné (79)

Dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement











Photographie panoramique de l'aire d'étude, NCA Environnement, 7 décembre 2020



FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire		JP Energie Environnement 12, rue Martin Luther King 14 280 SAINT-CONTEST
Bureau d'études		NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	15/04/2021	Création du document
1	23/04/2021	Rapport final
1.1	15/04/2022	Reprises en phase d'instruction
1.2	14/06/2022	Reprises en phase d'instruction
2	21/06/2022	Version finale après reprises en phase d'instruction

Enregistrement des versions:

Versions < 1 versions de travail

Version 1 version du document déposé

Versions > 1 modifications ultérieures du document



AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien de la commune d'Aubigné (79) est constitué de 6 volumes distincts, se découpant en 17 pièces, afin de faciliter sa lecture :

- Pièce 0 : Sommaire
- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3A : Justificatifs fonciers
- Pièce 3B : Capacités techniques et financières
- Pièce 3C : Garanties financières
- Pièce 3D : Avis de remise en état
- Pièce 4A : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4B : Étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4B: Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4C : Etude écologique
- Pièce 4D : Etude acoustique
- Pièce 4E : Etude paysagère
- Pièce 4F: Dossier de demande de dérogation espèces protégées
- Pièce 5A : Résumé non technique de l'étude de dangers
- Pièce 5B : Étude de dangers et ses annexes
- Pièce 6A: Plan de situation
- Pièce 6B : Plan d'ensemble

La présente pièce (6A) du DDAE présente le plan de situation du projet de parc éolien sur la commune d'Aubigné en Deux-Sèvres (79).



I. PLAN DE SITUATION

Conformément à l'alinéa 2° de l'article R.181-13 du Code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale doit comporter un plan de situation du projet à **l'échelle 1/25 000 ou,** à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement.

Ce plan est fourni en page suivante.

Projet de parc éolien sur la commune d'Aubigné (79 – Deux-Sèvres)

Dossier de demande d'autorisation environnementale : Plan de situation (Pièce 6A)



